

Affaire n° 1 à l'ordre du jour Année 2026

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre,

Sur convocation en date du 2 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Charles HOUZE, Laurence LE DU, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Dominique ORHANT, Chantal BOULOUX, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Christine MASSART (pouvoir à Lydie Patry), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à René DEGRENNE), Jacques TOUMINET (pouvoir à Yannick HELLIO), Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Emilie PINSON (pouvoir à Baptiste THEVELEIN), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Clémence ESSEVAZ-ROULET), Stella CORBES (sans pouvoir).

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Angèle COUELLAN

* *

CONSEIL MUNICIPAL - Fixation du nombre des adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune dispose d'un maire et d'un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Le nombre des adjoints est fixé par le Conseil municipal, dans la limite de 30 % de l'effectif légal de celui-ci. Pour la ville de Dinan, dont le Conseil municipal compte 35 membres, le nombre maximal d'adjoints pouvant être fixé est donc de 10.

Lors de sa séance d'installation du 21 mars 2026, le Conseil municipal avait fixé à 10 le nombre des adjoints au maire.

Depuis lors, Mme Chantal BOULOUX, nommée députée des Côtes-d'Armor, a démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire, laissant ainsi vacant un poste d'adjoint.

En conséquence, le nombre des adjoints au maire est ramené à 9.

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** par **30 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** de fixer le nombre des adjoints au maire à 9.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written over a horizontal line.